Département de l'Isère (38)
Commune de Monteynard

PLAN LOCAL D'URBANISME

5.3. Annexes – Bois ou forêts relevant du régime forestier



PLU arrêté le : 3 avril 2023

PLU approuvé le : 17 juin 2024

Le Maire

Alpicité
Urbanisme, Paysage, Environnement

SARL Alpicité
Av. de La Clapière – 01 Rés.. La Croisée des chemins
05 200 EMBRUN
Tél : 04.92.46.51.80
contact@alpicite.fralpicite.fr
www.alpicite.fr

Modification
Aménagement
Forestier

Forêt Communale de MONTEYNARD

Département (s) : Isère

2012 - 2031
Modification du 1er août 2019

Modification d'aménagement.

Office National des Forêts

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ALIMENTATION,
DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORET
Service régional de la forêt, du bois et des énergies

Département : Isère
Surface de gestion : 395,29 ha
Révision d'aménagement forestier
Arrêté d'aménagement n° 1306 modificatif

Arrêté portant approbation de la modification du document d'aménagement

Forêt communale de MONTEYNARD
2012 / 2031

Le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,
Préfet du département du Rhône,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite,

VU les articles L124-1, L212-1 à L212-3, D212-1, D212-2, R212-3, D212-5, D212-6 et D214-15 à D214-21-1 du Code Forestier ;

VU le schéma régional d'aménagement de Rhône-Alpes approuvé par arrêté du 23 juin 2006 ;

VU l'arrêté préfectoral du 15 juillet 2014 portant approbation de l'aménagement de la forêt communale de MONTEYNARD pour la période 2012-2031 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2018-405 du 5 décembre 2018 portant délégation de signature à Monsieur Michel SINOIR, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

VU l'arrêté DRAAF n° 2019/06-01 du 17 juin 2019 portant délégation de signature à certains agents de la DRAAF pour les compétences d'administration générale ;

VU la délibération du conseil municipal de la commune de MONTEYNARD en date du 21 septembre 2018 donnant son accord sur le projet de modification de l'aménagement forestier qui lui a été proposé par l'Office national des forêts ;

VU le dossier de demande de modification de l'aménagement déposé le 28 mai 2019 ;

SUR proposition du Directeur territorial de l'Office national des forêts ;

ARRÊTE

Article 1er : Devant les difficultés d'application du plan d'aménagement de la forêt communale de MONTEYNARD (Isère) prévu sur la période 2012 – 2031, notamment en ce qui concerne les coupes l'Office national des forêts, en accord avec la commune, a décidé de réduire la surface en sylviculture et le volume des coupes prévues. En conséquence, certains articles de l'arrêté préfectoral du 15 juillet 2014 sont modifiés.

Article 2 : L'article 2 de l'arrêté préfectoral du 15 juillet 2014 est modifié comme suit :
Cette forêt de 395,29 ha comprend une partie boisée de 384,12 ha actuellement composée de pin sylvestre (44%), sapin pectiné (28%), épicéa commun (13%), hêtre (12%) et feuillus divers (3%). 11,17 ha sont non boisés.

La surface boisée est constituée de 206,30 ha en sylviculture, qui seront traités en futaie irrégulière. Le reste de la surface boisée, soit 177,82 ha, correspond à des zones hors sylviculture, laissées en évolution naturelle pendant la durée de l'aménagement.
Dans les zones en sylviculture, les essences "objectif" principales qui déterminent sur le long terme les grands choix de gestion de ces peuplements seront le sapin pectiné (111,14 ha), le pin sylvestre (37,08 ha), l'épicéa commun (35,02 ha), le hêtre (20,6 ha) et des feuillus divers (2,46 ha). Les autres essences seront maintenues comme essences objectifs associées ou comme essences d'accompagnement.

Article 3 : L'article 3 de l'arrêté préfectoral du 15 juillet 2014 est modifié comme suit :
Pendant une durée de 20 ans (2012 – 2031), la forêt sera divisée en deux groupes de gestion :

- un groupe de futaie irrégulière, d'une contenance de 353,22 ha, dont 206,30 ha susceptibles de production ligneuse, qui sera parcouru sur 62,50 ha par des coupes visant à se rapprocher d'une structure équilibrée ;
- un groupe hors sylviculture, d'une contenance de 42,07 ha, qui sera laissé en évolution naturelle.

L'Office national des forêts informera régulièrement la commune de l'état de l'équilibre sylvo-cynégétique dans la forêt et proposera toutes les mesures nécessaires à son maintien ou son rétablissement, en s'assurant en particulier que le niveau des demandes de plans de chasse concernant la forêt est adapté à l'évolution des populations de grand gibier et des dégâts constatés sur les peuplements.

Les mesures définies par l'aménagement visant à la préservation de la biodiversité courante, ainsi qu'à la préservation des sols et des eaux de surface, seront systématiquement mises en œuvre.

Article 4 : Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et le directeur territorial de l'Office national des forêts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du département de l'Isère.

Lyon, le 1er août 2019

Pour le préfet et par délégation,
Pour le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,
La cheffe du service régional de la forêt, du bois et des énergies

Hélène HUE

FC DE MONTEYNARD

MODIFICATION DU PLAN DE GESTION

2019 - 2031

1) PRESENTATION DU PLAN DE GESTION EN COURS, ETABLI POUR 20 ANS.

La forêt communale de Monteynard est régie à ce jour par un plan de gestion pour la période 2012/2031.

Elaboré en concertation avec le conseil municipal de l'époque, il a obtenu son accord le 3 octobre 2011, et celui du préfet de région le 15 juillet 2014.

Les grandes lignes sont les suivantes :

- **Surface** totale 395 ha, dont 342 en sylviculture, c'est-à-dire susceptible de coupes et travaux.

- **Fertilité** : 62 % de sols corrects, et 38 % de sols séchards (en dessous de 900 m d'altitude).

- **Essences forestières** : on note une forte proportion de pin sylvestre 42 %, du sapin 30 %, des feuillus 15 % (dont le hêtre) et de l'épicéa dépérissant à basse altitude.
 Le pin sylvestre est de mauvaise qualité (bois courts, tortueux, de faible diamètre).
 Le sapin est correct, de qualité charpente courante, si en altitude et sur milieu plus frais.
 L'épicéa est mal venant, et souffre de l'exposition chaude du versant.
 Le hêtre est de qualité bois de chauffage, le chêne et autres feuillus aussi, mais situés plus bas sur stations sèches, ils sont de petites dimensions et difficiles à commercialiser.

- **Peuplements** :

 Une forêt répartie en tiers :
 1/3 de peuplements jeunes en croissance à éclaircir, 1/3 de futaie adulte avec un bon capital, 1/3 de peuplements pauvres et chétifs (pineraies ou taillis médiocres)

Jeune futaie	38 %	Production - en croissance
Futaies adultes et jardinées	34	Production - Récolte
Futaie riche à Gros Bois	4	Production - Récolte
Futaie claire	11	Production - Attente de régénération
Taillis et peuplements chétifs	13	Protection et paysage

Une forêt d'apparence « correcte », mais où le sapin est sous représenté au profit du pin sylvestre : une surface terrière de 23m²/ha, mais avec 10 de sapin, 10 de pin sylvestre et 3 de feuillus. Donc un faible potentiel de coupe de bois d'œuvre.

Un volume sur pied de l'ordre de 150 m³/ha, (référence faible) avec Sapin 80, Pin sylvestre 50 et feuillus 20. Les bois sont en effet plutôt courts et cubent peu.

Enfin, une forte proportion de petits bois (PB) et bois moyens (BM) :

G = 23 m^2/ha avec PB = 10 BM = 10 GB = 3 donc peu de gros bois à récolter.

En sus, la forêt a subi, la tempête de 1982 (1000 m^3), la sécheresse de 2003 (dépérissement des épicéas depuis) et coup de vent de 2012 (parcelles 2 et 5, 350 m^3).

- **Production estimée** : 1000 m^3/an (3.42 m^3/ha/an x 342 ha en sylviculture).
- **Récolte sur la période passée** : 830 m^3/an (cf page 17).
- **Récolte proposée** en 2012 : 1011 m^3/an dont 207 m^3 conditionnels. « Il faudra capitaliser dans la sapinière et décapitaliser dans les pins sylvestres » (cf p 26).

 Coupe de futaie irrégulière dans la sapinière par bouquet ou pied par pied et coupe par bouquet de 0.5 ha dans les pins sylvestre (bois énergie).

- **Etat du renouvellement de la forêt** : la régénération de sapin est satisfaisante mais la pression des cervidés est trop forte ; celle du pin sylvestre est correcte ; celle du hêtre et de l'épicéa insuffisante. La pérennité de la forêt de production est compromise.

2) LES DIFFICULTES D'APPLICATION

2.1 Le constat

Sur la période 2012/2018, il y a distorsion entre les coupes prévues et réalisées.

ANNEE	PARCELLES		SURFACE HA		VOLUME M^3		OBSERVATION
	NUMERO	SURFACE TOTALE HA	PREVUE	REALISEE	PREVU	REALISE	
2012	17	15.08	10		700	835	Dont 350 en produits accidentels
2013	14	22.45	2		300		Bois énergie non faite
2014	6	10.29	10.29		720	700	
2014	7	12.32	12.32		860		
2015	10	11.45	10	3.20	900	40	Câble prévu, mais réalisé au tracteur sur une surface moindre «
2015	11	11.77	9	2.60	810	110	
2016	15	21.10	6	3	420	65	
2016	12	10.51	10.51		950		Câble prévu
2016	13	11.42	6		540		«
2017	21	39.99	3		300		Bois énergie non faite
2017	18	19.90	13	6	1040	170	
2017	19	24.34	14	4.5	980	380	

2018	1	13.85	8		560		Reportée à 2021
2018	2	13.77	9		540		Reportée à 2024
			90	19.30	9620	1950	

2.2 Les raisons

- **Une surface en sylviculture surestimée** à 342 ha (206 soit 50 % de la surface en réalité)
 - La parcelle 22, bord du lac, a été logiquement classée hors sylviculture, car inaccessible.
 - Les parcelles 1 à 21, 342 ha ont été classées en totalité en sylviculture, or certaines parties sont inaccessibles (haut de 15, 16, bas de 21, etc...).
 - La surface en sylviculture doit être redéfinie par parcelle. Nouvelle surface : 206.40 ha.
 - Elle sera complétée par la surface à parcourir en coupe dans chaque parcelle (voir l'annexe : description de parcelle).

- **Une approche statistique valable à l'échelle de la forêt, mais insuffisante à l'échelle de la parcelle :**
 - Illustration : G = 23 m^2/ha .Ce chiffre traduit l'occupation en surface des troncs ; il est satisfaisant en référence aux forêts voisines. Mais il ne traduit pas le fait que le sapin occupe à Monteynard seulement 10 m^2, le pin et les feuillus 13. Or, ces derniers sont de faible valeur et difficiles à commercialiser d'où la préoccupation du gestionnaire quand il s'agit pour lui de marquer et vendre du pin sylvestre.
 - Solution proposée : une description fine des peuplements par parcelle, permettra de mieux distinguer la valeur économique des peuplements.

- **Des propositions de prélèvement par hectare trop fortes** :
 - En moyenne, il a été proposé de prélever en coupe 70m^3/ha. Cette valeur est trop forte, elle doit être nuancée suivant les peuplements ; ainsi sur les jeunes peuplements en croissance, on doit capitaliser une partie de la production pour passer des PB aux BM. On y réalisera alors des éclaircies modérées de 25 m^3/ha.
 - Les peuplements adultes pourront eux faire l'objet de prélèvements un peu supérieur de 35 à 40 m^3/ha.
 - Si la surface terrière de 23 apparait correcte, il ne faut pas oublier, lors de sa transposition en volume, que les bois sont courts, et donc le volume à l'hectare faible (on ne peut prélever 70 m^3 sur un total de 150 sans péril pour les peuplements).
 - L'aménagiste le savait quand il écrit page 17 « le volume à l'hectare est faible car la forêt est composée pour moitié de peuplements de première génération de pin sylvestre et de taillis pour l'autre moitié de futaie irrégulière résineuse en partie décapitalisée par exploitation des épicéas dépérissants ».Mais il a travaillé avec des chiffres moyens et non par parcelle (car non valables statistiquement à cette échelle).

- **Le choix de s'adapter au marché local du bois énergie :**
 - Le pin sylvestre occupe 42 % de la surface, s'il concourt au paysage et à la couverture du sol, il est peu prisé en bois d'œuvre car court, tortueux et de faible diamètre.
 - Il peut être valorisé en bois énergie (plaquettes forestières). C'est l'option retenue dans le précédent document.
 - Il était proposé de réaliser des petites coupes rases de 0.5 ha pour une surface totale de 27 ha (sur un total de 170 ha soit 15 %) pour un volume de 2900 m^3 (14 % du volume total prévu en coupe).
 - Les parcelles ciblées étaient les zones accessibles de : 14, 15, 16, 20, 21.
 - Cette option n'a pas été mise en œuvre jusqu'à présent, même si les parcelles 14 et 21 auraient dû passer en coupe en 2014 et 2017 pour 5 ha et 600 m^3.

3) LES MODIFICATIONS PROPOSEES POUR 2019 – 2031

3.1 Un nouveau programme de coupe proposé

Bois d'œuvre :

- 51 ha sont à parcourir pour un volume total de 1700 m^3 sur 13 ans (soit 4 ha et 131 m^3/an en moyenne).
- 5 ha sont à parcourir sous réserve de la création de la piste en parcelles 6, 18,19 pour un volume de 200 m3 (soit sur 13 ans : 15 m^3/an).
- Une coupe de sapin tous les 2 à 3 ans : grouper les parcelles permet d'accroitre le volume des lots et faciliter leur commercialisation. Cf. tableau en annexe.

Bois énergie :

- Des micro-coupes de pin sylvestre en bois énergie seront proposées à l'initiative du gestionnaire, avec l'accord de la commune, en fonction du marché pour un total de 1850 m^3 et 12 ha.
- Ces coupes viseront à mobiliser du bois et à renouveler les peuplements, en favorisant naturellement le feuillus, ce qui pourrait être favorable en regard des risques d'incendie et de changement climatique.
- Les trois parcelles ciblées sont par ordre 20, 14 et 21. Le gestionnaire procédera par trouée de 0.5ha, pour des raisons paysagères et de maintien du couvert boisé, à raison de 15 % environ de la surface de la parcelle. Voir carte des enveloppes en annexe.

Parcelle	Surface totale		Trouées		Observation
	Totale	En coupe	Nombre	Volume	
20	19.60	3	6	450	Zone centrale entre les 2 routes et alentours de la piste (Cf.carte)
14	22.45	3.3	7	500	Triangle à l'amont. Pente faible donc mécanisation possible.
21	38.99	6	12	900	Bande de 100m à l'aval de la route
Total		12.3 ha	25	1850 m3	
Moyenne		1 ha/an		142 m^3/an	

Récolte totale :

Prévisions	Bois d'œuvre	Bois énergie	Total	En surface
2012/2031	866	145	1011m^3	14 ha
2019/2031	146	142	288 m^3	5 ha

3.2 Une description par parcelle réalisée

- Elle précise la nature des interventions.
- Voir tableau en annexe.

3.3 Une carte des zones à parcourir en coupe

- Elle localise la coupe par rapport aux routes et pistes ; les surfaces ont été mesurées sur plan avec l'aide des photos aériennes. Concernant les coupes conditionnelles de bois énergie, seule l'enveloppe des trouées est tracée, l'implantation des trouées revient au gestionnaire.

3.4 Des propositions de travaux

- Travaux sylvicoles : Dépressage : parcelles 3 et 4 : suite aux coupes passées, des jeunes plants de sapin se sont installés en nombre ; au stade de fourrés, gaulis ; il convient de les mettre à distance suivant « la règle du 4x4 » (4 mètre de haut, à 4 mètre de distance). A défaut, les tiges resteront serrées, de petit diamètre et difficiles à vendre en coupe.
 Dégagements : parcelle 2 : il convient de « sortir » les sapins du couvert des noisetiers.
 Voir carte des travaux en annexe et description de parcelles
 Dégagement : parcelle 5 : plantation de mélèzes d'Europe de 2016 sur 2 ha à sortir des ronces et framboisiers.
- Travaux de desserte : le plan de gestion précédent proposait d'améliorer la desserte, par la création de pistes en parcelles 6 et 19 sur 700 ml, qui se prolongeraient sur 500 ml en parcelle 18 en rattrapant une plateforme naturelle. Ce projet demeure intéressant. Il est estimé entre 4 et 6000 €, non compris la vente des bois d'emprise et subvention éventuelle.
 Voir carte des travaux.

4 - CONCLUSION

- Les grandes orientations sur la forêt demeurent : production de bois d'œuvre, protection physique, enjeux environnementaux.
- La surface parcourue en coupe et la récolte est réduite au tiers (le temps que la forêt se recapitalise).
- L'option « bois énergie » est conservée pour saisir toute opportunité économique de mise en vente et renouvellement des peuplements.
- Des travaux sylvicoles importants sont à réaliser, et secondairement, la desserte.
- La pression des cervidés est importante. L'installation d'un enclos-exclos permettrait de la mettre en évidence. Il convient d'augmenter le plan de chasse sans tarder d'après nos constatations.

Annexes : Carte des essences
Carte des surfaces terrières
Carte de la surface exploitable
Carte des coupes/travaux

FC de MONTEYNARD		DESCRIPTION DE PARCELLES			
Parcelle	Surface Totale Surface en sylviculture	Description	Intervention		Observations
			Coupe	Travaux	
1	13.85 6.26	Partie basse : futaie irrégulière de sapin à BM et GB dominant. Mélange de Sapin, Hêtre, Pin Sylvestre, et souille feuillue. Peuplement très clair et souille feuillue vers le haut avec noisetier et Pin Sylvestre.	Oui : coupe de jardinage légère 40 m^3/ha sur 4.70 ha = 190 m^3 Non : peuplement très ouvert		Coupe en partie basse seulement sous la route et jusqu'à 60 m à l'amont de la piste haute.
2	13.77 7.08	Partie basse : futaie dense et régularisée de sapin à PB et BM. Partie haute : zone ouverte en voie de colonisation : souille feuillue et épicéa, sapin épars.	Oui : amélioration légère 30 m^3/ha sur 3.80 ha = 120 m^3 Non	Non Dégager les semis de sapin des noisetiers, bande amont de la route sur 50 m ; 2.50 ha	Coupe en partie basse seulement. Grouper 2+3+4 parties.
3	14.72 12.15	Idem 2	Oui : 4.70 ha x 30 m^3 = 140 m^3	Dépressage des semis-gaulis à l'amont de RF 0.60 ha	Coupe en partie basse seulement
4	13.72 13.49	Idem 2	Oui : 1.30 ha x 30 m^3 = 40 m^3	Dépressage des semis-gaulis à l'amont et aval de la RF 1.40 ha	Coupe en partie basse seulement
5	20.44 17.97	Sous la route entre les pistes : Perchis de sapin dense 15/25 cm. Plantation mélèzes 2016. Fond de parcelle : bande d'épicéa adulte vieillissant.	Oui : éclaircie dans les petits bois 0.7 ha x 30 = 20 m^3 Non Eventuellement	Dégagement des mélèzes, 2 passages (2019 + 2021?)	Coupe dans le perchis. Travaux de suivi de la plantation. Suivre l'évolution sanitaire des épicéas.

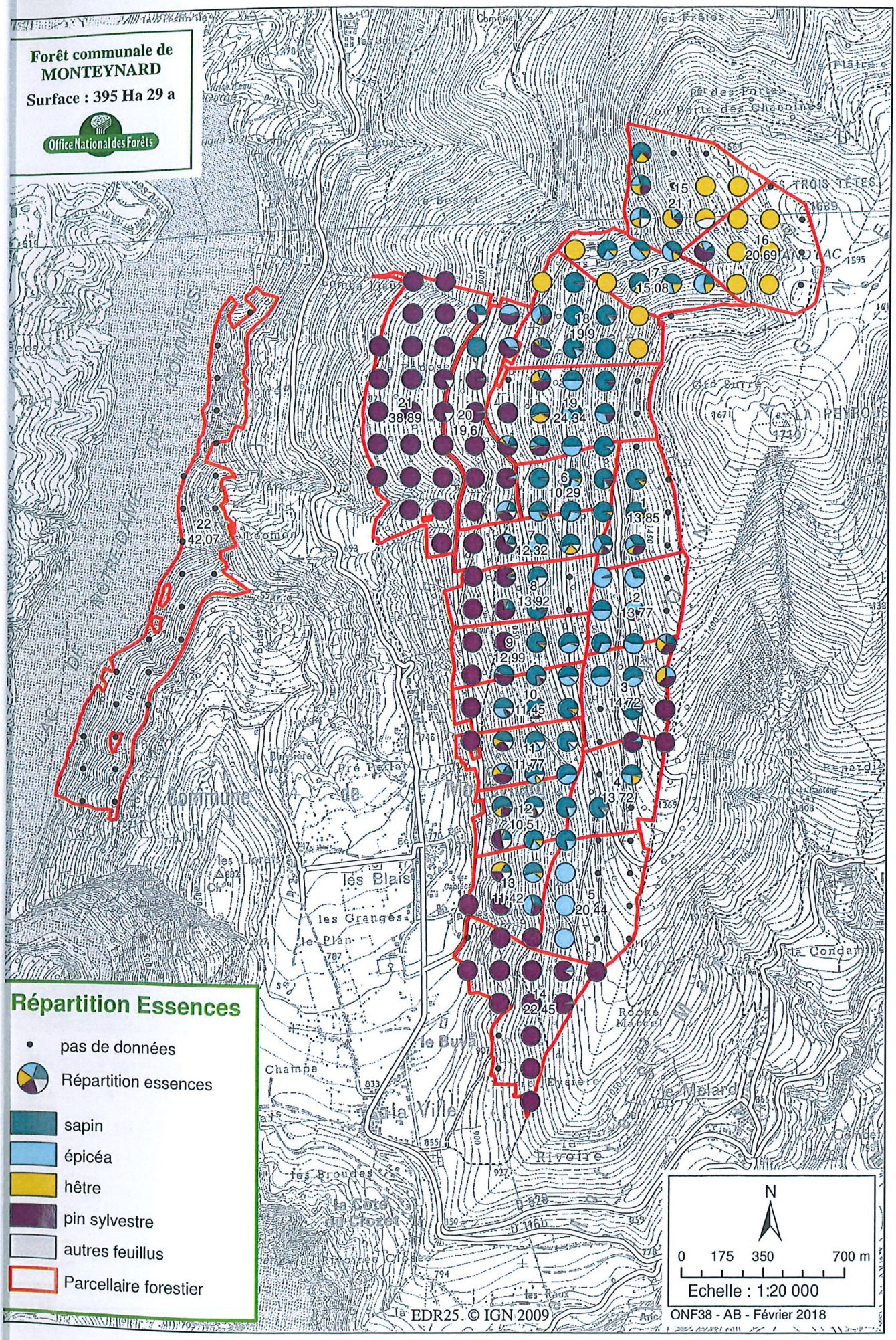
6	10.29 10.18	Aval entre routes : futaie de sapin à PB et BM régularisée (25/40 cm). Entre la route haute et la piste amont : futaie irrégulière de sapin à BM dominants 25/40 cm.	Oui : amélioration légère. 4.5 x 25 = 110 m^3 Oui : amélioration légère 1.70 x 35 = 60 m^3		Coupe d'amélioration, Grouper 6 et 7
7	12.32 11.21	Entre routes : futaie de sapin à PB et BM régularisée (idem 6) Aval : mélange feuillus + pin sylvestre pauvre Amont : futaie irrégulière à BM dominants	Oui : idem 6 3 x 25 = 125 m^3 Non Oui : amélioration légère 1.50 ha x 35 = 50 m^3		Grouper avec 6
8	13.92 10.43	Entre route : futaie de sapin régularisée en PB et BM Aval : mélange feuillus et pin sylvestre pauvre. Amont : zone de framboisier en cours de régénération.	Oui : éclaircie légère 4 ha x 25 = 100 m^3 Non Non		Grouper 8 et 9
9	12.99 8.56	Entre route : futaie de sapin régularisée en PB et BM Aval : mélange feuillus et pin sylvestre pauvre Amont : peuplement clair.	Oui: éclaircie légère 5 ha x 25=125 m^3 Non Non		Grouper avec 8
10	11.45 7.09	Partie amont : futaie régularisée à BM dominant. Partie aval : mélange feuillus et pin sylvestre pauvre.	Non Non		Pas de coupe avant 10 ans car coupe récente (2016)
11	11.77 7.87	Idem parcelle 10.			Idem parcelle 10
12	10.51 4.91	Amont : perchis résineux de faible diamètre. Aval : mélange feuillus et pin sylvestre pauvre.	Non Non		Bois trop faible en diamètre pour être commercialisable
13	11.42 6.34	Idem 12	Idem 12		Idem 12
14	22.45 7.11	Versant Sud-Ouest, chaud, et faible pente 30/50 %. Peuplement régularisé de PS mal venant sur mort bois.	Coupe de bois énergie conditionnelle proposition 2022 7 trouées de 0.5 ha pour 500 m^3		Cf carte coupe Triangle amont

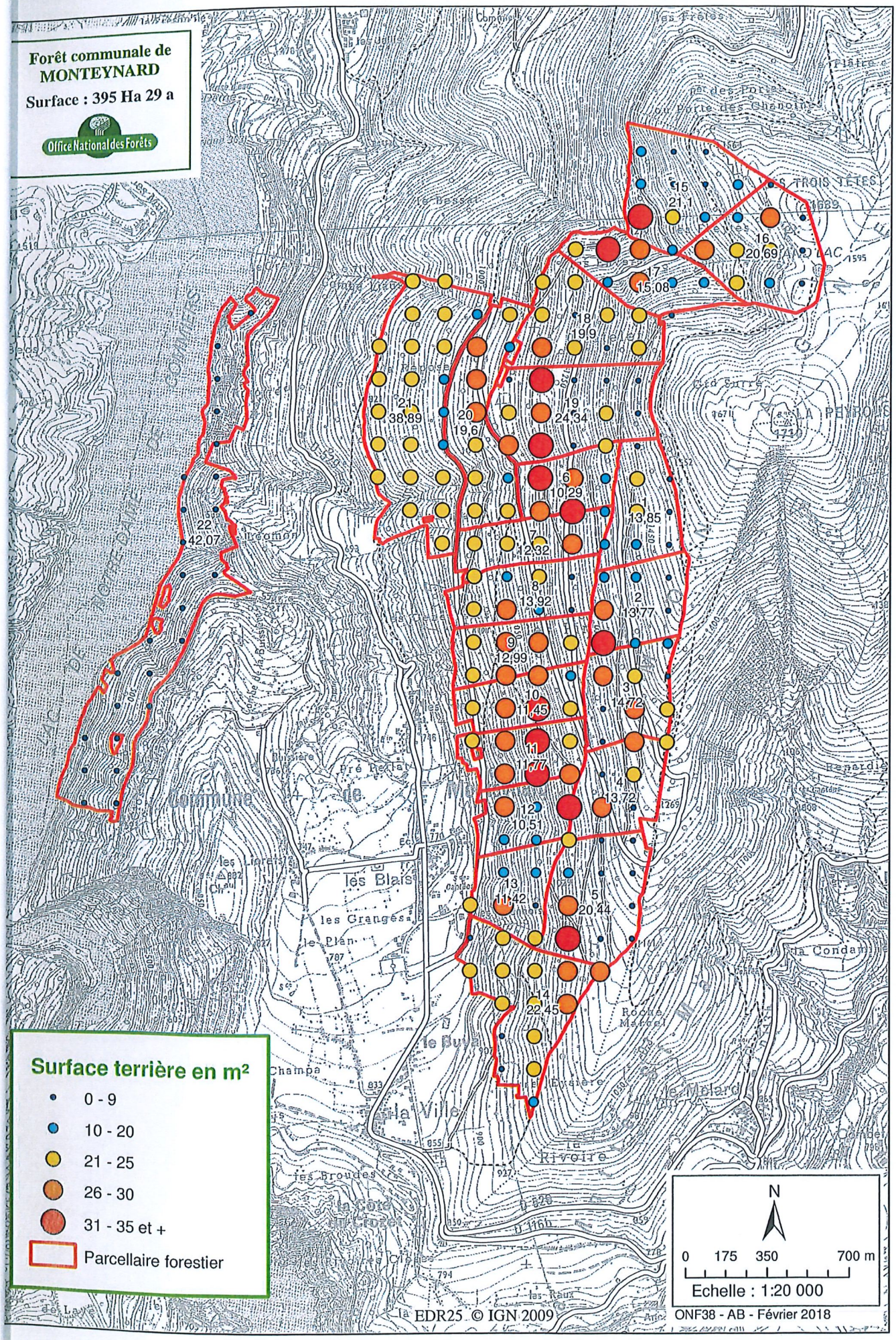
15	21.10 6.37	Triangle nord entre les pistes : Au nord : peuplement pauvre de Pin sylvestre, hêtre et épicéa épars. Au sud : futaie irrégulière de Sp et Epc dominant avec PS et Hêtre. Bande 50 m à l'amont de la piste : peuplement pauvre de PS + Hêtre+ tremble en mélange ; bois courts et branchus ; h = 15 m. Zone médiane : souille feuillue de noisetier + Hêtre et sycomore épars. G < 10 m^2 Zone haute : taillis dense de hêtre fournie en PB et perches ; h= 18 m ; V estimé 200/300 m^3/ha ?	Oui : extraction des arbres gênants (PS + Hêtre) Oui : coupe de jardinage légère 3 ha x 30 = 90 m^3 Oui : coupe légère d'extraction des bois vieillissants 3 x 30 = 90 m^3 Non : pas de volume Non : absence de desserte et faible diamètre des brins		Grouper le passage en coupe sur 15, 16, 17.
16	20.69 0.85	Bande 50 m à l'amont de la piste : peuplement pauvre de PS + Hêtre + Epicéa. Zone médiane : idem P 15 Zone haute : idem parcelle 15	Oui : 0.5 x 30 = 15 m^3 à grouper avec Parcelle 15		Grouper P15, P16 et P17.
17	15.08 11.56	Aval route : futaie irrégulière à GB dominant (50 et +) Bon mélange de sapin, hêtre, épicéa ; forte pente (70 %) Sol fertile exposition fraiche Amont au N-Est : futaie irrégulière à GB, hêtre dominant ; absence de régénération Partie supérieure : souille de noisetier avec résineux épars jusqu'en cime	Oui : coupe de jardinage mesurée sur 8 ha x 50 m^3 = 400 m^3 Oui : Idem Non		Belle parcelle sur sol fertile en versant nord. Grouper P15, 16, 17. Peuplement en voie de colonisation en partie haute, mais encore très pauvre.

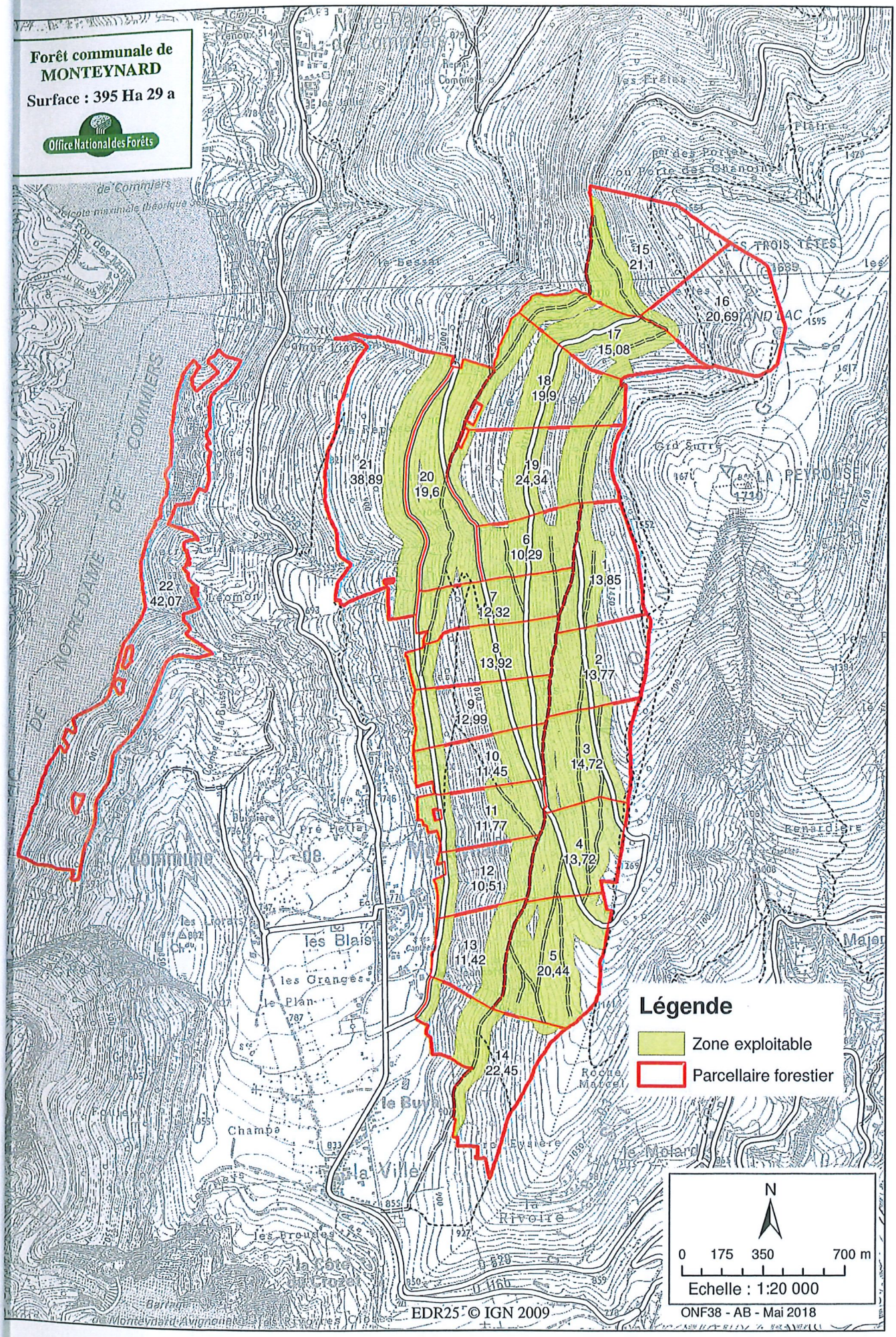
18	19.9 12.66	Bande à l'aval de la route : Futaie irrégulière de sapin à BM dominant, quelques gros bois. Gaulis et perchis présents Partie inférieure : Mélange pauvre de feuillus divers et pin sylvestre mal venant Amont au N-Est : F I à BM Partie supérieure : Souille feuillue à noisetier et résineux épars	Oui : Eclaircie dans les BM 2 ha x 50 m^3 = 125 m^3 Non. Oui : Eclaircie dans les BM .5 x 50 = 25 m^3 Non.		Coupe (de GB) invendue en 2017. A grouper avec 19 Nb : Piste à créer
19	24.34 13.20	Bande à l'aval route : Futaie irrégulière de sapin à BM dominant, quelques GB . Partie inférieure : Mélange pauvre de feuillus divers et pin sylvestre sans avenir Partie supérieure : Souille feuillue à noisetier et résineux épars	Oui : Eclaircie dans les BM		Idem 18 Grouper 18 et 19 Création de piste à étudier sur 800 ml Relier 6-18-19. Raccorder avec un replat naturel de 500 m en parcelle 18. Augmenter de 5 ha la surface en coupe soit 200 m^3
20	19.60 19.00	Peuplement pauvre mélangé de Pin sylvestre, chêne pubescent, bouleau, tilleul, et autres feuillus. Bois courts et branchus.	Coupe de bois énergie conditionnelle (2024) 6 trouées de 0.5 ha pour 450 m^3		Cf carte Entre les deux routes.
21	38.89 12.01	Peuplement pauvre mélangé de Pin sylvestre, chêne pubescent, bouleau, tilleul, et autres feuillus. Bois courts et branchus.	Coupe de bois énergie conditionnelle (2022026) 12 trouées de 0.5 ha pour 900 m^3		Cf carte Bande aval de 100 m sous la route
22	42.07 42.07				

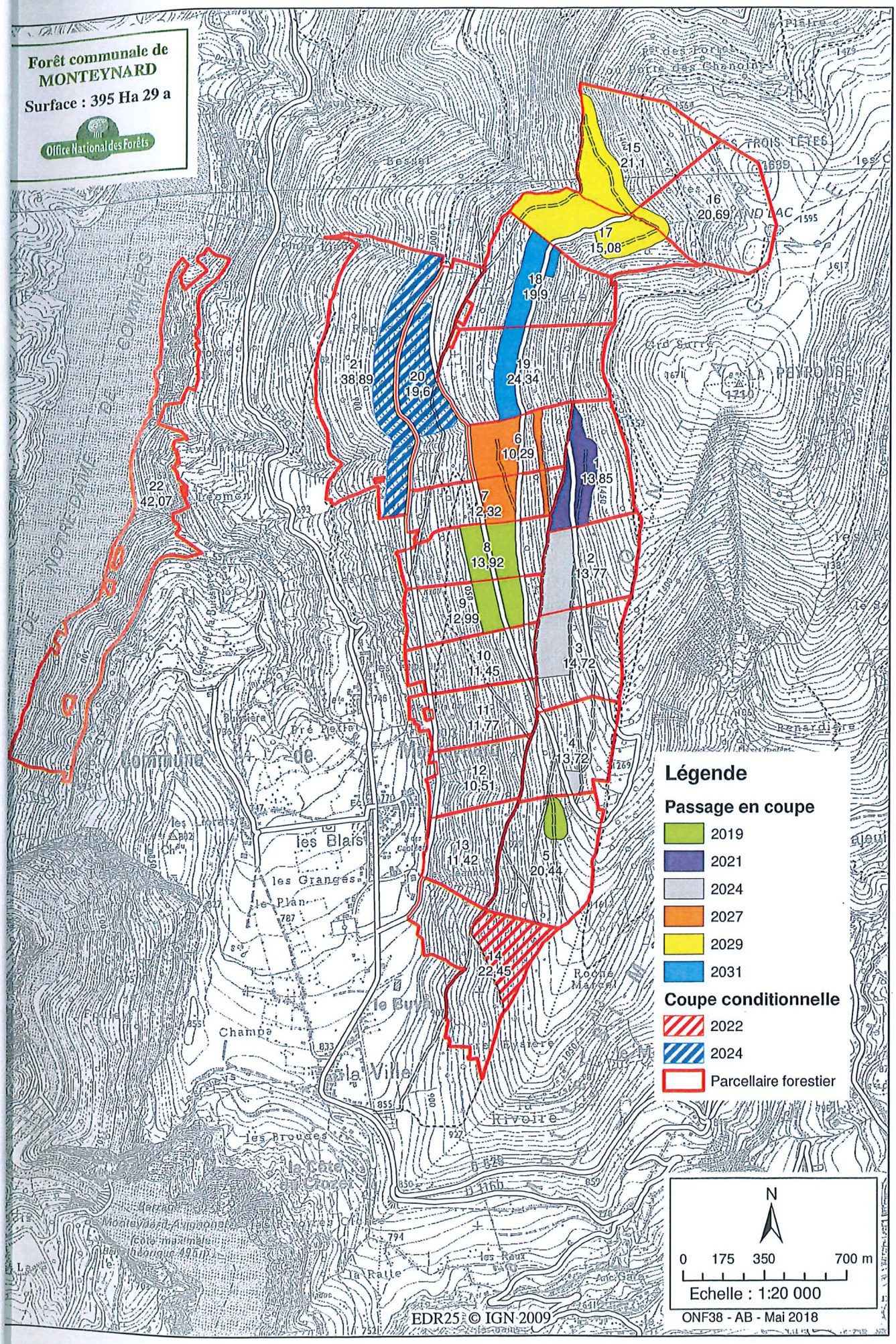
FC de MONTEYNARD PROGRAMME DE COUPE 2019/2031

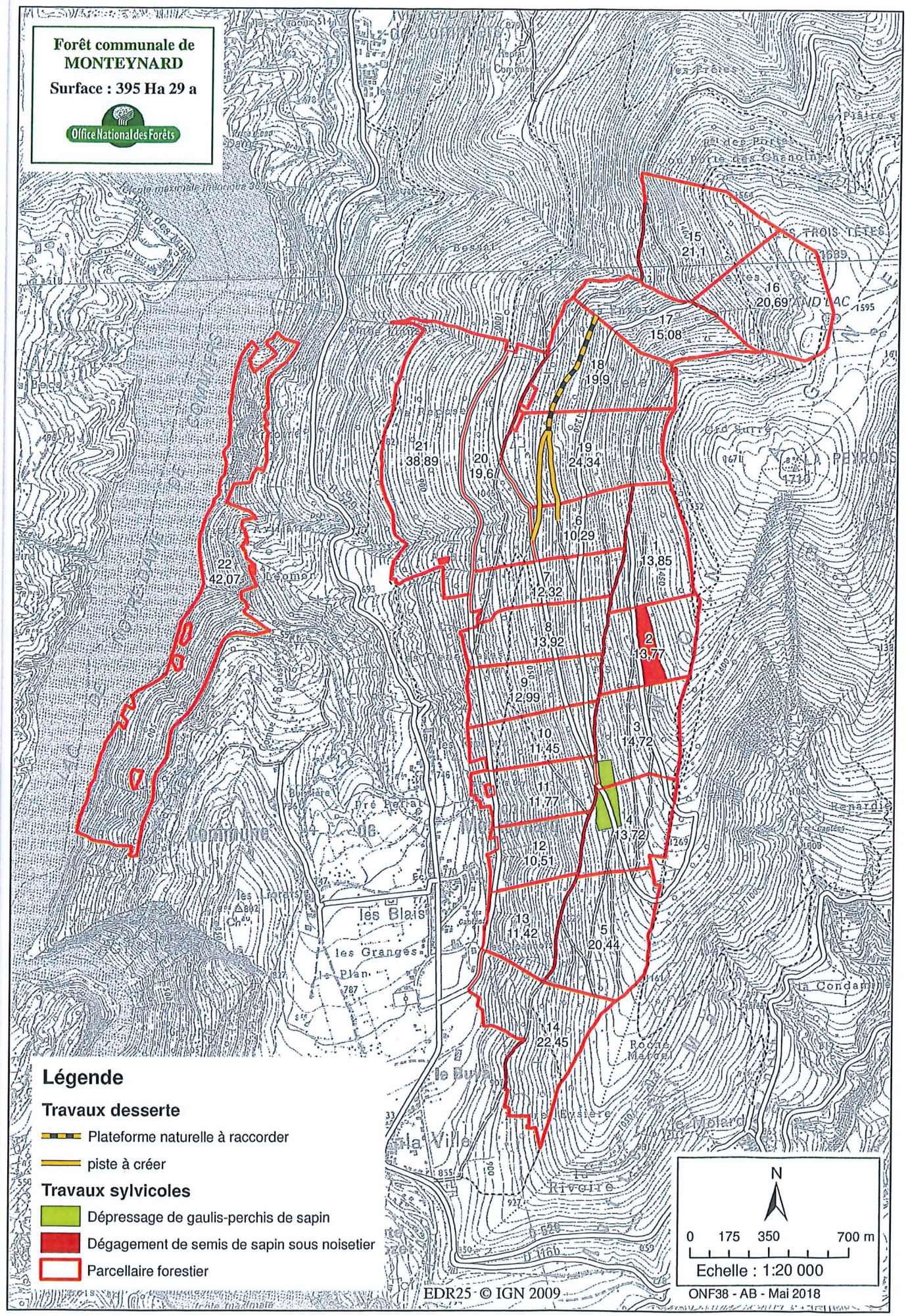
Année	Parcelle	Surface		Volume		Observations
		Totale	A parcourir	m^3/ha	VPR	
2019	8	13,92	4	25	100	Eclaircie PB + extraction GB
	9	12,99	5	25	125	Favoriser les beaux épicéas par place
2021	1	13,85	4,7	40	190	Coupe légère de jardinage partie basse seulement
2022	14	22,45	3,3	150	500	Coupe rase conditonnelle de 7 trouées de 0,5ha pour bois énergie
2024	2	13,77	2,8	30	90	Partie aval de la piste et amont de la route Grouper 2, 3, 4
	3	14,72	4,7	30	140	Futaie dense et régularisée dans les BM à améliorer
	4	13,72	1,3	30	40	Coupe d'amélioration légère
2026	20	19,6	3	150	450	Coupe rase conditionnelle de 6 trouées de 0,5 ha pour bois énergie
2027	5	20,44	0,7	30	20	Eclaicir le gaulis perchis sous la route Surveillance sanitaire des épicéas en bas de parcelle
	6	10,29	4,5	25	110	Coupe d'amélioration légère sur sapin entre les 2 routes
	7	12,32	3	25	75	
2028	21	38,89	6	150	900	Coupe rase conditionnelle de 12 trouées de 0,5 ha pour bois énergie
2029	15	21,1	6	30	180	Bande à l'amont de la piste et triangle aval Extraction des GB de Hêtre + résineux + quelques PS
	16	20,69	0,5	30	15	Bande à l'amont de la piste coupe légère Extraction des GB
	17	15,08	8	50	400	Coupe de jardinage en partie basse
2031	18	19,9	2,5	40	100	Eclaircie des PB et BM denses à l'aval immédiat de la RF et au nord est
	18		2,5	40	100	Coupe conditionnée à la création de la piste
	19	24,34	3	40	120	Eclaircie des PB et BM denses à l'aval immédiat de la RF
	19		2,5	40	100	Coupe conditionnée à la création de la piste
		Total	68		3755	Dont 200 m^3 liés à la piste et 1850 de bois énergie
		Moy /an	5,23 ha		290 m^3/an	dont 15 m^3 liés à la piste et 144 liés au bois énergie et 131 en coupe


Forêt communale de
MONTEYNARD
Surface : 395 Ha 29 a
Office National des Forêts
15
21,1
16
20,69
17
15,08
18
19,9
19
24,34
20
19,6
21
38,89
6
10,29
13,85
7
12,32
8
13,92
2
13,77
9
12,99
3
14,72
10
11,45
11
11,77
4
13,72
12
10,51
13
11,42
5
20,44
14
22,45
22
42,07
Répartition Essences
pas de données
Répartition essences
sapin
épicéa
hêtre
pin sylvestre
autres feuillus
Parcellaire forestier
N
0 175 350 700 m
Echelle : 1:20 000
EDR25 © IGN 2009
ONF38 - AB - Février 2018


Forêt communale de
MONTEYNARD
Surface : 395 Ha 29 a
Office National des Forêts
15
21,1
16
20,69
17
15,08
18
19,9
19
24,34
20
19,6
21
38,89
22
42,07
6
10,29
1
13,85
2
13,77
3
14,72
4
13,72
5
20,44
8
13,92
9
12,99
10
11,45
11
11,77
12
10,51
13
11,42
14
22,45
Surface terrière en m²
0 - 9
10 - 20
21 - 25
26 - 30
31 - 35 et +
Parcellaire forestier
N
0 175 350 700 m
Echelle : 1:20 000
EDR25 © IGN 2009
ONF38 - AB - Février 2018


Forêt communale de
MONTEYNARD
Surface : 395 Ha 29 a
Office National des Forêts
15
21,1
16
20,69
17
15,08
18
19,9
19
24,34
20
19,6
21
38,89
22
42,07
1
13,85
2
13,77
3
14,72
4
13,72
5
20,44
6
10,29
7
12,32
8
13,92
9
12,99
10
11,45
11
11,77
12
10,51
13
11,42
14
22,45
Légende
Zone exploitable
Parcellaire forestier
N
0 175 350 700 m
Echelle : 1:20 000
EDR25 © IGN 2009
ONF38 - AB - Mai 2018


Forêt communale de
MONTEYNARD
Surface : 395 Ha 29 a
Office National des Forêts
15
21,1
16
20,69
17
15,08
18
19,9
19
24,34
20
19,6
21
38,89
22
42,07
1
13,85
2
13,77
3
14,72
4
3,72
5
20,44
6
10,29
7
12,32
8
13,92
9
12,99
10
11,45
11
11,77
12
10,51
13
11,42
14
22,45
Légende
Passage en coupe
2019
2021
2024
2027
2029
2031
Coupe conditionnelle
2022
2024
Parcellaire forestier
N
0 175 350 700 m
Echelle : 1:20 000
EDR25 © IGN 2009
ONF38 - AB - Mai 2018


Forêt communale de
MONTEYNARD
Surface : 395 Ha 29 a
Office National des Forêts
15
21,1
16
20,69
17
15,08
18
19,9
19
24,34
20
19,6
21
38,89
22
42,07
6
10,29
7
12,32
8
13,92
9
12,99
10
11,45
11
11,77
12
10,51
13
11,42
14
22,45
5
20,44
4
13,72
3
14,72
2
13,77
1
13,85
TROIS TÊTES
LA PEYROUSE
les Blais
les Granges
le Plan
la Condamine
Renardière
Roche Maigre
la Ville
la Rivoire
Légende
Travaux desserte
Plateforme naturelle à raccorder
piste à créer
Travaux sylvicoles
Dépressage de gaulis-perchis de sapin
Dégagement de semis de sapin sous noisetier
Parcellaire forestier
N
0 175 350 700 m
Echelle : 1:20 000
EDR25 © IGN 2009
ONF38 - AB - Mai 2018